

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 11

Révision: 26.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

**EAU DE JAVEL
CONCENTRÉE 9.6°**

Code du produit:
Numéro d'enregistrement741920
Voir Chapitre 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, nous ne disposons pas de cette information.

Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyage de surface
Blanchissant
Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL GonfrevilleTEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements:

Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
51062 REIMS CEDEX
Tel: 03 26 49 58 70

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Courriel: chimie@charbonneaux.com
ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

Distribué par :
ITW Spraytec
5 bis, rue Retrou
92600 Asnières sur Seine
Tel. +33.(0)1.40.80.32.32
Fax. +33.(0)1.40.80.32.30
www.itwpc.com - infofds@itwpc.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

hypochlorite de sodium
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence

(suite page 2)

FR

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 1)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires: · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: | <p>P103 Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.</p> <p>P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</p> |
|--|---|

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Numéro index: 017-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119488154-34-xxxx	hypochlorite de sodium ⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ STOT SE 3, H335	>5 et <20%
---	--	------------

· Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

néant

· SVHC

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
- Indications complémentaires:

Non applicable
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· Après ingestion:

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses
Troubles gastro-intestinaux

· Risques

Risque de perforation gastrique.
En cas d'ingestion :crampes abdominales, nausées, vomissements noirâtres, risque d'œdème de la gorge avec étouffement
Risque de perte de la vue en cas de contact long avec les yeux
Lors de contacts prolongés: risque de brûlures

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

Nom du produit: **EAU DE JAVEL CONCENTREE**
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 2)

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions:

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
Prévoir une cuvette de rétention
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des acides.

· Indications concernant le stockage commun:

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

7681-52-9 hypochlorite de sodium

WEEL (U.S.A.) Valeur momentanée: 2 mg/m³

· DNEL

Information non disponible

7681-52-9 hypochlorite de sodium

DNEL (TRAVAILLEURS)

Inhalation - Effets aigus: 3.1mg/m3, toxicité systémique
Inhalation - Effets aigus, 3.1mg/m3, Effets locaux
Inhalation - Effets chroniques, 1.55mg/m3, toxicité systémique
Dermale - Effets chroniques, 0.5%, Effets locaux
Inhalation: 1.55mg/m3, Effets locaux

· PNEC

Information non disponible

7681-52-9 hypochlorite de sodium


(suite page 4)

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 3)


PNEC (-)	Eau douce: 0.21µg/l Eau de mer: 0.042µg/l Traitement des eaux résiduaires: 0.03mg/l
----------	---

- Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.*
- Protection respiratoire: *En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.*
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)*
- Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.
- Matériau des gants *Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Gants en néoprène
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en PVC
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant*
- Temps de pénétration du matériau des gants *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant*
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Information non disponible

· valeur du pH: >12,5 (solution 12% Cl actif)

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair: Non applicable.

· Auto-inflammation: *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*

· Danger d'explosion: *Le produit n'est pas explosif.*

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,25 (solution 12% Cl actif)

(suite page 5)

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 4)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
La lumière solaire directe
Stockage prolongé à l'air libre
Eviter le gel
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides et sels(H₂SO₄,HClO₄)
Métaux
Matières organiques
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- | 7681-52-9 hypochlorite de sodium | | |
|----------------------------------|-----------|---|
| Oral | LD50 | >1100 mg/kg (RAT) ((Chlore)) |
| Dermique | LD50 | >20000 mg/kg (LAPIN) ((Chlore)) |
| Inhalatoire | LC50 | >10,5 mg/l (RAT) ((Chlore)) |
| | CE50 48 h | 0,015 mg/litre (DAPHNIES)
(Chlore actif) |
- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - **Effet primaire d'irritation:**
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
 - **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
 - Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - Toxicité aquatique:
- | 7681-52-9 hypochlorite de sodium | |
|----------------------------------|---|
| CE50 (écologique) | 0,141mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES)
eau douce, chlore actif |
| LC50 (écologique) | 0,06 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h)
espèces diverses |
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les tests standards ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
 - Autres indications: facteur M=10 toxicité aiguë
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
- | 7681-52-9 hypochlorite de sodium | |
|----------------------------------|-----------------|
| Log Pow | -3,42 (-) (20°) |
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Effets écotoxiques: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - Remarque:
 - Autres indications écologiques:
 - Valeur DCO: Information non disponible
 - Valeur DBO5: Information non disponible

(suite page 6)

Nom du produit: **EAU DE JAVEL CONCENTREE**
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

- Indications générales: (suite de la page 5)
*Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Très toxique pour organismes aquatiques.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.*
- Code déchet: *Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.*
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: *Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*
- Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- ADR, IMDG, IATA UN1791
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG HYPOCHLORITE SOLUTION, MARINE POLLUTANT
- IATA Hypochlorite solutions
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
-
- Classe 8 (C9) Matières corrosives.
- Étiquette 8
- IMDG
-
- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- IATA
-
- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA II
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** *Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium*
- Marquage spécial (ADR): *Signe conventionnel (poisson et arbre)*
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Attention: Matières corrosives.*
- Indice Kemler: 80
- No EMS: F-A,S-B
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR
· Quantités limitées (LQ) 1L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels E

· IMDG
· Limited quantities (LQ) 5L
· Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Toxic Substances Control Act):

Tous les composants sont compris.

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

7681-52-9 hypochlorite de sodium

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Australian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

7681-52-9 hypochlorite de sodium

· Korean Existing Chemical Inventory

7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de pureté

KE-35400

7681-52-9 hypochlorite de sodium

KE-31506

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 7)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Nom du produit: EAU DE JAVEL CONCENTREE
EXTRAIT DE JAVEL
Hypochlorite de sodium en solution 9,6 - 12% - chlore actif (36° 48°)

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR